



Conseil municipal du 21 septembre 2021

Compte-rendu

Le **vingt et un septembre deux mil vingt et un**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier électronique du 14 septembre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Fabrice CHENAUD, Maire

Membres :

- en exercice : 19
- présents : 18
- votants : 19
- pouvoirs : 1
- Quorum : 10

Présents : : CHENAUD Fabrice, Maire ; DARGAUD Fernand, CALLSEN Marie-Christine, DESCAVE Guillaume, BURDIN Cécile et PRAS Béranger, Adjoints ; TRAMBOUZE Marie Claude, BRETON Bernard, PORTERAT Chantal, GALICHON Alain, PEGON Christophe, JOLY Nathalie, PONTET Nelly, FRBEZAR Johann, BERRAUD Elodie, GUILLIN Karene, BRUET Thibault, LABROSSE Nadège, conseillers municipaux.

Excusé : BOURNAS Jean-Paul qui donne pouvoir à LABROSSE Nadège
Arrivées tardives de PEGON Christophe (20h05), de BERRAUD Elodie (20h20) et de DESCAVE Guillaume (20h30)

Secrétaire : Cécile BURDIN - **Secrétaire auxiliaire** : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Mr le Maire demande l'accord au Conseil municipal pour ajouter une question supplémentaire relative à la **mise en place de la tarification sociale dans le cadre de la cantine scolaire**. **Autorisation à l'unanimité donnée par le Conseil municipal.**

Approbation des procès-verbaux de la réunion du 8 juillet 2021

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et procès-verbaux des réunions du 8 juillet 2021.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Fabrice CHENAUD, Maire, invite le Conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions :

- du conseil communautaire du 17 juin 2021 : sans observation ;
- du conseil municipal des enfants du 6 juillet 2021 : sans observation ;
- du bureau municipal n°15 du 19 juillet 2021 : sans observation ;
- du conseil communautaire du 22 juillet 2021 - Information : l'enveloppe d'aides au titre de l'année 2021 pour l'acquisition de vélos électriques est totalement consommée-
- de la commission des Bâtiments et des équipements sportifs du 29 juillet 2021 - Remarque d'Alain GALICHON : il serait préférable de s'assurer auprès de l'entreprise retenue pour la réfection de la chaudière de Carillon des garanties sur les pièces conservées ;
- du bureau municipal n°16 du 23 août 2021 : sans observation ;
- avec les riverains concernés par le projet d'aliénations du chemin rural de Santinante du 3 septembre 2021 : sans observation ;
- du bureau municipal n°17 du 6 septembre 2021 : sans observation ;

Décisions du maire : rendu compte au Conseil municipal

Le conseil municipal prend connaissance de la décision du maire qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du 16 juin 2020. Mr le Maire a pris une décision de non préemption sur une propriété bâtie au 42 impasse de la Girouette.

Locations salles Carillon au Comité départemental de la randonnée pédestre

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de facturer un montant de 90 € à l'association Les Mille pattes de Pouilly sous Charlieu chargée par le Comité départemental de la randonnée pédestre d'organiser leur assemblée générale suite à leur demande de la location de la salle des fêtes de Carillon le samedi 26 février 2022.

Budget général : décision modificative n°4

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 4 au budget primitif principal 2021 pour procéder à des ajustements de crédits et de dépenses au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, sans changer le montant général initial.

Demande de subvention PEP42

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Après délibération (10 CONTRE et 9 ABSTENTIONS), le Conseil municipal décide de ne pas octroyer de subvention à l'association PEP42.

Nouvelle tarification cantine

- Mise en place d'une tarification sociale

(Retrait délibération n°2021-054 et remplace)

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

-fixe la tarification sociale à trois tranches selon le quotient familial soit :

- ☐ Tarif à 1 euro si le quotient familial est inférieur à 900 euros ;
- ☐ Tarif à 3.30 euros si le quotient familial est compris entre 901 euros et 1 200 euros ;
- ☐ Tarif à 3.69 euros si le quotient familial si le quotient familial est supérieur à 1 201 euros.

-dit que cette tarification sociale est applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 pour un an et qu'elle se renouvellera annuellement de façon tacite sauf modification par une délibération du Conseil Municipal fixant de nouveaux tarifs ;

-autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

Retrait délibération du 25 août 1963 relative au transfert du chemin aboutissant à la maison CHIZELLE à « Santinante »

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Décision reportée à la prochaine réunion du Conseil municipal dans l'attente de l'avancée du projet. Le Conseil municipal ne voit pas d'objection.

Aliénations chemin rural Santinante

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Acte le principe de vente d'une partie du chemin rural comme précisé
- Fixe le prix 0.30 €/m2
- Précise que les frais de bornage et de notaire sont à la charge des acquéreurs
- Charge Mr le Maire de procéder à l'enquête publique

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Convention pour l'implantation d'équipements techniques sur un ouvrage communal

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention relative à **l'implantation d'un ensemble des matériels composant une passerelle Lora, à savoir notamment et selon la configuration des lieux, un ou plusieurs supports d'antenne, une antenne, une passerelle, des câbles et chemins de câbles, un coffret d'alimentation électrique et télécom, le tout relié aux réseaux électriques et de télécommunications sur l'église.**

Questions diverses

Chantal PORTERAT fait part d'une demande : la possibilité **d'installer un banc à l'ombre l'après -midi vers la Madone**, trajets plébiscités par les pensionnaires de l'EHPAD et leurs visiteurs. Le Conseil municipal approuve la requête.

Alain GALICHON :

- rappelle que le **broyeur d'accotement** nouvellement acquis bénéficie d'une **garantie d'un an**.
- interpelle sur la **remise de pierres jaunes à BASSI Cédric**. Cette attribution de pierres fait suite à une **convention avec lui dans laquelle il lui a été demandé des prestations dans le domaine de la culture et de l'Histoire**. Il est précisé que ces pierres étaient stockées depuis plus de 30 ans.
- met en garde sur la **qualité de l'enrobé**. Mr le Maire l'informe que le choix a été effectué en fonction des passages de véhicules et des lieux. Il ajoute que les dégradations suite aux orages seront reprises par l'entreprise.

La séance est levée à 21 heures.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 20 septembre 2021.

Le secrétaire de séance,
Cécile BURDIN



Le Maire,
Fabrice CHENAUD

